-.K.H.-
RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.-

ASTRIDA, le 23 Mars 1956.-

N° 483

ASTRIDA
2341

IMPAMVU:
Gutulira mu rukiko
Mafurebo.

E. 32L.1j.

Ku Rukiko rw'Intara ya Bufundu.-

Ndabamenyesha ko muzasubira kugira convocation ya Mafurebo kuko iyo mwohererereje yakererewe kyane .Mugomba kugira ku buryo imugeraho nibura asigaje iminsi 15 yo kwitaba.

L'Administrateur de Territoire,
W.ANTONISSEN.,

M/A.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE SHANGUGU.-

Shangugu, le 14 mars 1956.-

(1) N° 1005/Just.

ASTRIDA
2342

Ref. n° : 1398/A.I.
28.3.56

Annexe / Bijlage :

Objet / Voorwerp :

Convocation Mafurebo.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

A S T R I D A .-

Monsieur l'Administrateur,

Suite à la convocation ci-annexée j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que celle-ci m'est arrivée en retard.-

Je vous saurais gré de bien vouloir refixer une date ultérieure où un jeudi convient très bien.-

A toutes fins utiles, j'ai l'honneur de vous signaler que la convocation devrait me parvenir au moins fin de semaine précédente.-

Le Commissaire de Police,
LECHAT M.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord vermelden nummer en dagtekening

KAMANZI Thomas
c/o I.R.S.A.C.
A S T R I D A.-

12.1.56
199/A.1.

Astrida, le 9 janvier 1956

A Monsieur W. ANTONISSEN,
Administrateur Territorial
Chef de Territoire de et à
A S T R I D A.-

Monsieur l'Administrateur,

En vous écrivant ces quelques lignes et avant de vous en exposer le mobile, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me permettre de me présenter d'abord.-

Je me nomme Kamanzi Thomas, commis au service de l'IRSAC, attaché à la mission linguistique de Monsieur Coupez. Vous m'y avez certainement déjà vu, notamment en août 1955, lors de la visite d'Astrida par les participants à la Conférence Interafricaine de Bukavu dont j'étais membre. Souvent j'ai accompagné Monsieur Coupez au Tribunal de Territoire, où il apprenait la langue du pays.-

Dans l'espoir que cela pourra suffire pour vous aider à me reconnaître, voici donc pourquoi je vous écris. Un nommé Ruhurinkima Benoît de Runyinya, Buh-Ndara, est mon père. Quand il a été arrêté et enchaîné, la nouvelle m'a trouvé ici à Astrida. Après le service, j'ai été moi-même chez le Chef à Gisagara et y suis resté jusqu'à une heure et demie du matin, heure de la libération de mon papa. Je l'y trouvé, la corde au cou, et j'ai assisté à toute la scène de sa libération, après laquelle nous avons voyagé, mon père et moi, toute la nuit et à pied. C'est moi-même qui, aidé du s/chef Rurangwa, frère du Chef, ai détaché la corde du cou de mon père.-

J'ai été et suis donc, Monsieur l'Administrateur, témoin oculaire de la libération de mon papa. Y étaient aussi présents, l'Assistant médical Théodore de Gisagara et le nommé Boniface Ndungutse de Save-Kinteko qui me transporta à moto vers Gisagara. Beaucoup d'autres m'ont vu à Gisagara et chez le Chef même. Tout ceci, Monsieur l'Administrateur, je vous l'écris pour vous être utile éventuellement et l'arrestation de mon père étant avant tout une affaire publique, je laisse le tout à votre compétence. Beaucoup de gens, Blancs et Noirs, honnêtes et conscients de la valeur de la personne humaine, attendent avec moi et désirent voir quelle sera bientôt la fin de cette affaire.-

Convaincu que vous examinerez, jugerez cette affaire et défendrez un père lésé qui recourt à la justice par votre intermédiaire, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur, les assurances de ma considération très distinguée.-

Th. Kamanzi

entièrement à votre disposition
pour tout renseignement éventuel.

P R O J U S T I T I A .-

L'an mil neuf cent cinquante six, le 14ème jour du mois de février par devant Nous, ANTONISSEN,W., Officier de Police Judiciaire à compétence générale, à Astrida acomparu le nommé SEBUDANDI,mututsi de la famille des abasinga, fils de Gasaza (+) et de Nyirabanyiginya (ev) originaire de lacolline Remera, chefferie du Mvejuru et résidant à la colline Runyinya, s/chef Kibwana , chefferie du Buhanga-Ndara, policier de la chefferie Buhanga-Ndara, qui serment prêté déclare ce qui suit : Le 22 décembre le chef Gashugi m'a trouvé à Mugombwa où je travaillais et m'a demandé de l'accompagner . Nous nous sommes rendus chez Ruhurinkima que nous avons rencontré en cours de route , conduisant son vélo.Le chef Gashugi l'a invité à l'accompagner chez lui pour procéder à la remise des biens gagnés par le nommé Tabaro, avec lequel il avait palabré au Tribunal de Territoire.Ruhurinkima accompagné le chef Gashugi, mais quand il fallut procéder au partage de la propriété entre lui et Tabaro, il s'y refusa disant qu'il avait demandé révision de son jugement au Parquet. Mis en demeure par le chef Gashugi, pour produire un mot du Parquet suspendant l'exécution du jugement il ne put en produire.Le chef Gashugi fit appeler certains vieux de la colline pour procéder à la délimitation du terrain, et pendant qu'il était occupé à ce faire, Ruhurinkima en profita pour s'esquiver. Lorsque Gashugi après avoir procédé à la délimitation du terrain fit appeler Ruhurinkima, il ne le trouva plus et m'envoya le chercher. Je le trouvai alors chez l'Assistant Vétérinaire GAKOKO Jérôme, et lui dis que le chef Gashugi l'appelait.Il m'accompagna jusqu'où se trouvait le chef.A son arrivée le chef Gashugi lui demanda la raison pour laquelle il était parti sans l'aviser. Ruhurinkima lui répondit que depuis longtemps il l'avait récusé et qu'il ne voulait pas qu'il rentre dans son affaire. Ruhurinkima refusa catégoriquement d'assister au partage fait par le chef Gashugi. Gashugi lui réclama encore la somme de 2.047 Frs qu'il devait payer pour les frais et les D.I. Ruhurinkima répondit qu'il n'avait pas d'argent sur lui, mais qu'il pouvait en trouver, mais qu'il demandait la possibilité de se rendre chez lui pour apporter cette somme. Le chef s'y refusa et me chargea d'escorter Ruhurinkima pour aller chercher cet argent puisqu'il avait déjà tenté de se sauver.Ruhurinkima refusa de partir avec moi disant qu'il n'avait pas besoind'un policier pour se rendre à sa maison. Gashugi lui aussi refusa de le laisser partir. Sur ce Gashugi nous donna l'ordre de partir. Arrivé à la maison de l'Assistant vétérinaire Gakoko (situé à environ 1 Km) du lieu où nous trouvions,le chef Gashugi me passa une corde et me dit de la mettre au cou de Ruhurinkima et de le conduire à Gisagara. En cours de route Ruhurinkima ,au centre de négoce de Mugombwa, refusa de marcher en disant qu'il pouvait trouver de l'argent au centre de négoce. Comme je ne pouvais prendre aucune décision, je lui demandai d'attendre que le chef Gashugi arriva.Quand Gashugi arriva il me gronda , en disant que je devais déjà être loin, mais je lui répondis que je n'avais pas reçu ordre de traiter Ruhurinkima avec violence, et il me menaça même d'une amende de 100 Frs. Du centre de négoce , nous avons alors pris le plus court chemin pour nous rendre à Gisagara, où nous sommes arrivés vers 5 heures du soir. Gashugi rentra vers 9 heures du soir.

Q.N'avez-vous pas passer par la mission de Mugombwa ?

R. Non.

Q.Où est-ce que Jérome Gakoko a apporté l'argent qu'il voulait donner comme garantie pour lâcher Ruhurinkima ?

R. Je ne l'ai pas vu.